

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants	Ayant donné procuration	Absents excusés	Absents
15	11	14	3	4	0

Séance du 08 février 2022

- date convocation
1^{er} février 2022

L'an deux mille vingt deux,
et le huit février à 20 heures 30,
le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Mairie, sous la présidence de Christian GOMEZ, Maire.

Présent(s) : Birol Brachet Cerneaux Darses Flauss Franque Gomez
Lanza Lemaréchal Robert Veyrier

Absent(s) excusé(es) Belet Bellec Delcuzoul Deltour

Procurator (s) : Bellec à Gomez - Delcuzoul à Cerneaux - Deltour à Lanza

Secrétaire de séance : Flauss

Objet : création / suppression de poste permanent - adjoint technique principal de 2^e classe
2022 02 08 - 01

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, en raison des possibilités d'avancement de grade.

Le Maire, propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet, à compter du 09 février 2022

La suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps complet, à compter du 09 février 2022

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 09 février 2022,

<u>Grade</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Effectif</u>	<u>Dont T.N.C.</u>
Filière administrative			
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	2	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	0	0
Adjoint administratif de 1 ^{re} classe	C	0	0
<i>Sous total :</i>		2	0
Filière technique			
Adjoint technique principal 1 ^{re} classe	C	0	0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	4	3
Adjoint technique	C	2	2
Agent de maîtrise	C	1	0
<i>Sous total :</i>		7	5
TOTAL		10	5

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

<u>Résultat du vote</u>
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire
Christian GOMEZ



Dématérialisé

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture par voie dématérialisée

Le 09 février 2022

et publication ou notification

Du 09 février 2022

Le Maire,

Christian GOMEZ

